

PRODUITS



Bureau & Terrain

Conseil
Ponctuel

Créer un Point de vente collectif – Mise en oeuvre

Pour créer un point de vente collectif sur des bases solides

QUI EST CONCERNÉ ?

- Collectivités territoriales
- Groupe d'agriculteurs
- Associations locales

POUR QUELS OBJECTIFS ?

Accompagner un groupe d'agriculteurs dans chaque étape de création du Point de Vente Collectif pour assurer sa pérennité : de la phase projet à l'ouverture du magasin.

AVEC QUELS RÉSULTATS ?

Rassurant

Accompagnement sécurisant pour les producteurs porteurs de projets.
Il permet d'éviter l'oubli d'étapes indispensables et de construire avec méthode.

NOS ATOUTS

- Une analyse extérieure pour clarifier les attentes des demandeurs
- Un travail en toute objectivité, sans parti pris
- Une bonne connaissance des agriculteurs locaux et des modes de vente en circuits courts, avec leurs prérequis spécifiques



NOS MÉTHODES DE TRAVAIL

Reprise de l'étude de faisabilité puis élaboration d'un rétro-planning et d'un phasage pour la conduite du projet. Le travail est axé sur deux entrées : la vie du groupe et la concrétisation du projet d'ouverture du magasin.

Dynamique de groupe

- **Mobilisation des agriculteurs** et vérification de leurs motivations à s'impliquer dans le projet
- **Connaissance des porteurs de projet**, passer des objectifs individuels à des objectifs communs
- **Organisation de visite des exploitations** de chaque porteur de projet.
- Définition des **valeurs du groupe**

Le projet « magasin »

- **Choix du site** ou critères pour le sélectionner
- Travail sur la **gamme des produits**
- Elaboration des bases d'un **règlement intérieur**
- **Principes d'organisation et d'aménagement** (commercial, sanitaire, étiquetage...).
- Définition d'un **plan d'investissement et de**

financement

- Éléments d'information pour le **choix de la structure juridique**
- Définition des bases d'un **plan de communication**

L'ensemble de l'accompagnement peut-être réalisé sous forme de formation.

LES INTERVENANTS :

Un chef de projet : interlocuteur unique, avec une bonne connaissance du territoire et des producteurs fermiers

DURÉE :

12 à 18 mois

TARIFS :

Tarif et conditions de vente sur demande. Prestation largement subventionnée par les structures publiques

Un devis sera établi en fonction du territoire d'intervention (nombre d'agriculteurs à contacter, taille de la zone de chalandise, complexité du projet à monter ...)

LIVRABLES

Rapport de synthèse comprenant :

- **Une synthèse de l'étude de faisabilité**
- **Un descriptif de l'accompagnement** pour la dynamique de groupe
- **Une présentation détaillée du projet**

NOS RÉFÉRENCES

Étude de faisabilité et accompagnement de la création de 4 points de vente collectifs dont celui de Balbigny (2011) et de la Coopérative Saveurs du Jarez (2013)

CONTACT

SERVICE TERRITOIRES : 04 77 91 43 32 / 04 77 91 43 30

Les + de la Chambre d'Agriculture de la Loire

- La Chambre d'Agriculture n'est **pas une structure privée** dont la vocation est de faire des bénéfices
- **Nos valeurs** : le sens du long terme, la compétence, la proximité, l'indépendance et la qualité
- **Certifiée depuis 2012** pour ses activités de conseil et de formation



La Chambre d'Agriculture de la Loire est certifiée par l'organisme certificateur AFNOR certification, selon un référentiel validé et reconnu au niveau national. Elle est agréée par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro IF01762, dans le cadre d'un agrément multi-sites porté par l'APCA.

3 Implantations proches de vous :

Saint-Priest-en-Jarez / Perreux / Feurs

Accueil téléphonique unique : 04 77 92 12 12

E-mail : cda42@loire.chambagri.fr www.terresdeloire.fr

